

Réunion du CCAS du 24 janvier 2022

Présents :

- Danielle GUILLAUME,
- Bernadette MUTH,
- Maria PIETRZYKOWSKI,
- Christelle TEKRAANE,
- Noël BELLI,
- Éric MARTINEZ,
- Frédéric WILMIN.

Excusés et représentés :

- Céline RACADOT représentée par M. Frédéric WILMIN,
- Françoise SALVI représentée par M. Noël BELLI.

Absents:

- Sophie MORREALE,
- Amandine SCHLIENGER-MORETTI.

Ordre du jour :

- ❖ Approbation du compte-rendu du 02/12/2021
- ❖ Bon alimentaire 2022-01
- ❖ Aide financière 2022-01
- ❖ Aide financière 2022-02
- ❖ Débat d'orientation budgétaire
- ❖ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil d'administration précédent est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Bon alimentaire – dossier 2022-01

Une demande de bon alimentaire a été faite.

Le couple est en situation précaire, domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, l'assistance sociale en charge de leur dossier nous a sollicité pour leur attribuer un bon alimentaire d'une valeur de 200€

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à l'unanimité d'octroyer un bon d'achat alimentaire à ce couple d'un montant de 200 euros (deux cent euros).

Point 2 : Aide financière 2022-01

Le couple est en situation précaire, domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, une demande d'aide financière pour le règlement de la garderie pour le mois de novembre d'un montant de 30.68€ (trente euros et soixante-huit euros) a été déposée.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à l'unanimité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture de la garderie du mois de novembre d'un montant de 30.68€ (trente euros et soixante-huit euros).

Point 3 : Aide financière 2022-02

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, une demande d'aide financière pour le règlement de la garderie pour le mois de décembre d'un montant de 23.60€ (vingt-trois euros et soixante centimes) a été déposée.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à l'unanimité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture de la garderie du mois de décembre d'un montant de 23.60€ (vingt-trois euros et soixante centimes).

Point 4 : Débat d'orientation budgétaire

En vu du nombre d'absent, M. BELLI propose de reporter le DOB à la prochaine séance. Les membres présents approuvent cette proposition.

Le débat d'orientation budgétaire est donc reporté.

Point 5 : Questions diverses

Solidaribus : prochain passage le 23 février 2022

L'association « J'aime le cinéma » :

Des tickets de cinéma en direction des publics défavorisés ont été envoyés au CCAS

Cette opération est valable jusqu'au 31 août 2022 valable au cinéma KINEPOLIS Longwy (sauf pour les films en 3D).

Intervention - sécurité routière :

Après prise de contact avec un responsable de la prévention routière, une date a été planifiée à l'école primaire : le 4 avril 2022.

Atelier sophrologie pour les enfants et ados : une demande de réunion a été faite auprès des professeurs des écoles. Nous sommes toujours en attente de réponse de leurs parts.

Atelier de perfectionnement à la tablette numérique pour séniors :

La responsable de formation propose la période suivante pour l'atelier : du jeudi 5 mai au jeudi 30 juin soit 10h-12h ou 14h-16h. Elle nous rappelle que ce stage est payant : 16€.